

WASHINGTON, MOSCOU, PARIS, LONDRES : JEUX ET ENJEUX

Trois objectifs conditionnent la politique américaine envers Bagdad, mais une dimension personnelle n'est pas à exclure

La politique américaine envers l'Irak n'a pas beaucoup évolué depuis le cessez-le-feu conclu à la frontière irako-koweïtienne. C'est une politique d'endiguement systématique qui, par moments, ressemble à de l'acharnement. Depuis qu'Anthony Lake, ancien conseiller du président Clinton pour les affaires de sécurité nationale, avait forgé le concept de « double endiguement » vis-à-vis de l'Irak et de l'Iran les choses ont changé concernant l'Iran, mais nullement à l'égard de l'Irak. On entend à Washington des hommes politiques se déclarer en faveur d'un dialogue avec l'Iran, et d'une certaine ouverture dans les relations américano-iraniennes.

Mais de telles voix sont inexistantes lorsqu'il s'agit d'assouplir la politique radicale de l'administration américaine à l'égard de Bagdad.

Les objectifs de la politique américaine concernant l'Irak se résument en trois points :

- interdire à l'Irak de jouer un quelconque rôle dans les négociations de paix arabo-israéliennes. On vise donc à neutraliser l'Irak et à l'empêcher d'intervenir, ici ou là, pour renforcer la position de tel ou tel acteur arabe. Cet objectif est de loin le plus important. Même si, au départ, il était marginal, il est devenu aujourd'hui un facteur essentiel qui explique largement l'acharnement américain contre l'Irak ;

- interdire à l'Irak d'avoir une influence quelconque sur le marché pétrolier international et, en particulier, l'empêcher de développer de nouveaux circuits pétroliers et financiers à travers le monde. Neutraliser l'Irak sur le plan énergétique est donc le pendant de l'objectif qui vise à le neutraliser sur le plan politique ;

- interdire à l'Irak de se doter de moyens militaires non conventionnels ou relativement importants qui dépassent ses besoins intérieurs. Washington veut, à travers les résolutions du Conseil de sécurité, que l'Etat irakien soit privé de ses capacités militaires, qui lui donnent la possibilité de peser dans la région du Golfe et au Moyen-Orient. L'Irak, sur le plan militaire, ne devrait plus ressembler à une puissance régionale.

■ LA BOURDE DE CLINTON

Les administrations américaines changent, mais les objectifs de Washington vis-à-vis de Bagdad demeurent les mêmes. Cependant, il faudrait signaler un curieux événement survenu après la première élection du président Clinton, en 1992, mais avant son entrée à la Maison Blanche. Dans un entretien accordé au *New York Times*, qui est resté célèbre, Bill Clinton a été interrogé sur le président irakien, et on lui a également demandé s'il considérait le cas irakien comme incurable. Clinton a répondu qu'il croyait à la conversion, y compris à celle de Saddam Hussein. Cette petite phrase eut des effets néfastes aux Etats-Unis, où Clinton fut critiqué avec viru-

lence. Il fut accusé, parce qu'il était considéré comme antimilitariste, de vouloir défaire dans le Golfe ce que le président Bush avait fait. L'hostilité à sa suggestion fut telle que l'actuel président n'en a plus jamais fait état. Au contraire, durant les années passées par Madeleine Albright aux Nations Unies, en tant qu'ambassadeur de son pays, et depuis son arrivée au département d'Etat, après la réélection de Clinton, Washington a maintenu sur le dossier irakien une position extrêmement rigide qui n'est plus partagée, sur le plan international, que par la seule Grande-Bretagne.

A cela il existe plusieurs explications, dont les trois objectifs qui conditionnent la position américaine constituent la principale. Mais il est fort possible qu'il y ait une dimension personnelle qui intervienne à un moment ou à un autre. Madeleine Albright éprouve une aversion viscérale à l'égard des régimes similaires à celui de Bagdad. Elle se veut, ou elle se croit être, victime des Etats nationalistes et des régimes pro-soviétiques. Sa propre expérience dans son pays natal, la Tchécoslovaquie, a définitivement forgé ses sentiments. Or, l'Irak et quelques pays arabes qui lui ressemblent sont à la fois nationalistes et anciens amis de l'ex-Union soviétique.

Il faut dire que les Etats-Unis se sont donné, avec les résolutions du Conseil de sécurité, une arme terrible pour tenir l'Irak aussi longtemps qu'ils le souhaitent. La communauté internationale tire du système des sanctions imposées à l'Irak

par
Ghassan SALAMÉ



D.R.
Maître de recherche au CNRS.

Avec les résolutions de l'ONU, Washington s'est donné une arme terrible pour tenir l'Irak longtemps.

une grande leçon : si un tel système est instauré sans en fixer la durée, il est difficile de réunir les conditions requises à l'ONU, eu égard au droit de veto, pour décider de sa levée. Il est pratiquement sûr que si les sanctions qui frappent l'Irak étaient aujourd'hui proposées au Conseil de sécurité, il n'y aurait plus une majorité pour les adopter, et donc pour les imposer.

On se trouve dans une véritable impasse, qui ne pourrait être uniquement levée que dans deux cas :

- l'existence au sommet de l'administration américaine d'une direction dotée d'une vision politique qui dépasse la conjoncture et qui prenne conscience du risque que le maintien de telles sanctions fait courir à la communauté internationale quant à la stabilité et à la sécurité régionales dans l'ensemble de la zone Moyen-Orient/Maghreb ;

- la perturbation du marché pétrolier, qui pourrait être la conséquence d'une crise en Russie, au Venezuela, dans le Golfe ou ailleurs...

Si l'une ou l'autre de ces situations venait à se présenter, il est fort possible que l'acharnement des Etats-Unis à l'égard de l'Irak n'aurait plus lieu d'être. Dans le cas contraire, il se poursuivrait, facilité par les polémiques que suscite l'interprétation de la résolution 687 dont l'article 22, pourtant clair et précis, lie les sanctions contre l'Irak au seul problème de sa démilitarisation. Mais même sur l'interprétation de cet article, les légistes américains au sein du département d'Etat trouveraient matière à polémiquer et à prouver que l'Irak ne remplit pas les conditions fixées par cette résolution pour tourner la page des sanctions. Ce n'est donc pas dans l'interprétation des résolutions du Conseil de sécurité, ni même dans le fait que les Etats-Unis auraient atteint leurs objectifs

sur le processus de paix, sur la démilitarisation de l'Irak ou sur d'autres questions qu'il faut chercher une fin au harcèlement envers ce pays. Seul l'un ou l'autre des cas de figure précité permettrait à l'Irak de s'en sortir. Or, ni l'un ni l'autre ne se présente à l'heure actuelle.

■ FIN DE LA COALITION INTERNATIONALE

La coalition internationale, composée de trente pays, qui a vaincu l'Irak et a expulsé ses troupes du Koweït, n'existe plus dans la réalité. Ce qui existe en revanche, depuis le cessez-le-feu de Safwan, c'est quelque chose de totalement différent : il s'agit, d'une part, des sanctions imposées par le Conseil de sécurité de l'ONU, qui ne doivent pas seulement être appliquées par les trente

membres de la coalition, mais également par toute la communauté internationale et, d'autre part, d'une activité militaire, américaine principalement, britannique et française dans une moindre mesure, en application de certaines résolutions du Conseil de sécurité qui visent surtout à garantir le maintien des zones d'interdiction aériennes au nord et au sud de l'Irak. Aussi existe-t-il, au sein de ce triangle, des accords concernant la délimitation de la zone d'interdiction aérienne dans le Sud du pays, et d'autres relatifs aux conditions de recours à la force, au cas où l'Irak ne respecterait pas ses obligations vis-à-vis de l'ONU.

Si l'on constate, au sein du Conseil de sécurité, des désaccords quant à la ligne à suivre à l'égard de Bagdad, c'est préci-

sément en raison des divergences d'intérêt des uns et des autres, ce qui parfois donne lieu à des discussions réelles et à des velléités françaises, russes et chinoises de se démarquer de la radicalisation de la politique américaine.

S'agissant de la Russie, on peut identifier trois principaux facteurs qui incitent Moscou à prôner une autre politique à l'égard de l'Irak. Le premier concerne l'énorme dette irakienne vis-à-vis de la Russie, qui n'a aucun espoir de la récupérer tant que les sanctions draconiennes seront en vigueur contre l'Irak. Le second facteur reflète les intérêts des groupes pétroliers russes et autres industries qui étaient très actives en Irak avant l'invasion du Koweït et la mise en place des sanctions. Or, ces firmes, très intéressées par le marché irakien, agissent en tant que groupe de pression disposant de moyens pour se faire entendre, et donc pour inciter la diplomatie russe à exprimer sa différence par rapport à la politique américaine. Quant au troisième facteur, il fait écho aux voix qui se font entendre dans la Douma, mais aussi à l'extérieur, tant dans les rangs du parti communiste que dans ceux de l'extrême droite, et qui appellent à l'abandon du régime sévère imposé à l'Irak.

La France, de son côté, a de réels intérêts en Irak : la fermeture du marché irakien a lourdement pénalisé les entreprises françaises, pas seulement les grandes firmes industrielles et militaires, mais également des petites et moyennes entreprises qui, des années durant, ont profité des largesses de ce marché. Par ailleurs, l'ensemble de l'industrie pétrolière française est attirée par les opportunités qui se présentent dans ce secteur.

Mais la position française n'est pas uniquement dictée par des considérations opportunistes et mercantiles. En effet, il existe en France une tradition ↗

Un drapeau américain que les manifestants à Bagdad s'approprient à brûler, le 1^{er} novembre dernier.



A.P.-BOOMERANG

laïque et républicaine, qui traverse les clivages politiques et qui, par idéologie, fait éprouver une certaine sympathie à l'égard de l'Irak. Tout cela fait que l'Hexagone cherche sa voie entre la solidarité avec les Etats-Unis et l'expression de ses propres intérêts. Au même titre que la Russie, la France, si elle exprime sa différence quant à la méthode de traiter avec l'Irak, ne peut pour autant aller plus loin. L'expression de sa différence n'a pas servi à lever les sanctions contre l'Irak, qu'elle invite, inlassablement, à se conformer intégralement aux résolutions et exigences du Conseil de sécurité.

Reste le cas de la Grande-Bretagne qui, depuis le début de la crise dans le Golfe, s'est trouvée en phase avec la politique américaine. A cela, on pourrait avancer trois facteurs. Le premier est que la Grande-Bretagne a joué un rôle important en poussant les Etats-Unis à adopter une politique musclée à l'égard de l'Irak. Margaret Thatcher a amorcé cette tendance, et John Major a pris son relais. L'origine de cette attitude britannique réside probablement dans l'attachement que manifeste Londres à la souveraineté du Koweït, pays à qui elle a accordé l'indépendance en 1961. L'autre élément a trait à la présence de la plupart des factions de l'opposition irakienne à Londres, où elles jouissent d'un soutien ferme de la part du gouvernement britannique qui, sur le dossier irakien, ne se satisfait pas du suivisme traditionnel vis-à-vis de Washington. La position en flèche que la Grande-Bretagne a adoptée pour initier la création d'une zone d'interdiction aérienne dans le Nord de l'Irak est à cet égard révélatrice. Faite d'intransigence, la politique britannique rivalise en fermeté avec la politique américaine, à qui elle a apporté à l'ONU, et ailleurs, un appui inconditionnel.

PASCAL BONIFACÉ : « PAS D'OPÉRATION MILITAIRE EXTÉRIEURE IRAKIENNE À REDOUTER

❑ **Quel bilan pourrait-on dresser des capacités militaires dont l'Irak continue de disposer ?**

■ D'après les renseignements accessibles, on est fondé à dire que l'Irak n'a plus de puissance militaire au sens de la projection. Cela signifie que l'Irak ne serait pas capable de procéder à une opération militaire extérieure. S'il est vrai que les armées irakiennes continuent d'avoir des effectifs moins nombreux (environ 350 000 hommes sur les armes), mais moins importants qu'avant, par contre les équipements dont elles disposent sont diminués et réduits, soit par la guerre (1991) et ses destructions, soit du fait que l'Irak, depuis l'instauration du blocus dont il est l'objet, n'a plus accès au marché international de l'armement. Si l'on ajoute à cela que ses capacités balistiques et ses programmes d'armement non conventionnels et de destruction massive sont sous la surveillance de l'UNSCOM, on comprendra que ses capacités militaires soient largement diminuées. Mais il dispose toujours d'une capacité militaire « interne » à même d'être utilisée, s'il s'agissait de s'en prendre à une minorité ou à sa propre population.

❑ **Pourquoi, dans ce cas, l'Irak continue-t-il à faire peur dans la zone ?**

■ S'il est vrai que l'Irak continue à faire peur, c'est en raison des attitudes que le pays a eues par le passé envers ses voisins. Ce n'est pas tellement par rapport à ses capacités militaires actuelles que par rapport à ses intentions, s'il retrouvait de grands moyens et de grandes capacités. A mon avis, il ne faut pas confondre ses capacités actuelles et ce qu'elles pourraient être ou devenir. L'Irak a un fort potentiel industriel et économique.

❑ **Une aventure militaire irakienne est donc à exclure ?**

■ Pour le temps présent et pour l'avenir prévisible, la réponse est négative. On peut penser que l'Irak n'est pas en mesure de monter une opération militaire d'envergure, et avec succès, contre un voisin, à la fois d'un point de vue militaire et de l'état

de son armement, mais aussi du point de vue politique. La réaction qu'une telle initiative pourrait susciter serait plus rapide que lors de l'invasion du Koweït. En clair, les Etats-Unis ne laisseront pas l'Irak rééditer son initiative de 1990.

❑ **Mais alors, dans quelle perspective devrait-on redouter une conflagration dans la zone ?**

■ Ce qui est le plus à craindre, de mon point de vue, c'est une implosion plutôt qu'une explosion. L'un des dangers qui guette l'Irak, c'est évidemment l'attrait du vide, qu'il devienne une non-zone dans le sens qu'il se délite en plusieurs territoires. Si une entité autonome venait à être créée en Irak, on pourrait craindre des secousses dans l'ensemble de la région. Un processus comme celui qu'on vient de décrire serait à coup sûr explosif.

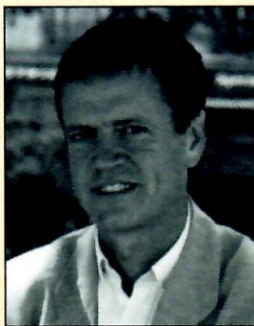
❑ **Les Américains pourraient-ils intervenir à nouveau militairement en Irak ?**

■ Il faut regarder le contexte, les scénarios et les enchaînements. Mais il me paraît certain que les Etats-Unis, s'ils estiment que l'Irak a de nouveau franchi une certaine ligne jaune, n'hésiteront pas à procéder à une intervention militaire qui soit sans risque pour eux, à savoir des frappes à distance.

❑ **Quel profil stratégique peut-on dresser de l'Irak actuellement ?**

■ L'Irak, potentiellement et stratégiquement parlant, suscite l'intérêt de par sa situation, de par ses ressources en termes de richesses naturelles et de par ses ressources pétrolières. C'est donc un pays dont on peut penser qu'il jouira d'une grande capacité de développement lorsqu'il se sera dégagé de ses contraintes et des contingences politiques actuelles. Si l'Irak n'avait pas commis deux erreurs majeures d'appréciation (la guerre contre l'Iran et l'invasion du Koweït) et si on prolongeait les courbes de croissance qui étaient les siennes dans les années 60 et 70 jusqu'aux années 80 et 90, on pourrait imaginer que l'Irak aurait disposé d'un potentiel économique le situant parmi les 20 ou 30 premiers pays du monde.

Propos recueillis par M. B.



DR